RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2022

GROUPE AGROGENERATION ET AGROGENERATION S.A.

Paris, 26 juin 2023

Chers Actionnaires,

Nous vous avons convoqués à l'Assemblée générale annuelle, notamment pour vous rendre compte de l'activité et des résultats du Groupe AgroGeneration et d'AgroGeneration S.A. au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et pour soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice social et les états financiers consolidés du Groupe.

Il est précisé qu'en raison de la situation politique en Ukraine (invasion militaire russe décrite au paragraphe 1.9.1), le Groupe n'a pas été en mesure de respecter le délai prévu pour la publication des comptes 2022 du Groupe (30 avril 2023) et de convoquer l'assemblée générale avant le 30 juin 2023. À la suite de la demande de la Société, la convocation de l'assemblée générale des actionnaires pour examiner et approuver ces comptes a été reportée par le tribunal de commerce de Paris au 30 septembre 2023.

Vos commissaires aux comptes, les cabinets BDO Paris et FIDAG, vous fourniront dans leurs rapports toutes informations relatives à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil d'Administration

STAND WITH UKRAINE

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION 6

1. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2022 ET PERSPECTIVES 6

1.1. Activité 6

1.2. Faits marquants 6

1.2.1. Guerre en Ukraine 6

1.2.2. Situation géopolitique et économique en Ukraine 8

1.2.3. Impact du COVID 19 sur les activités du groupe 12

1.3. Résultats du groupe et états financiers consolidés 13

1.3.1. Méthodes de présentation et d'évaluation 13

1.3.2. Présentation des principaux résultats 14

1.4. Exposition aux risques 14

1.5. Analyse de la situation financière et des résultats 15

1.5.1. Résumé des états financiers consolidés 15

1.5.2. Revenus 17

1.5.3. Structure financière 20

1.6. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées 20

1.7. Activité du groupe en matière de recherche et développement 21

1.8. Évolutions prévisibles et perspectives 21

1.9. Événements importants survenus depuis le 31 décembre 2022 22

1.9.1. Financement du commerce 22

1.9.2. Audit des états financiers 23

2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE 23

2.1. Sociétés du groupe 23

2.2. Acquisitions et cessions d'investissements 23

2.3. Restructuration opérationnelle : liquidation partielle des actifs 23

3. COMPTES SOCIAUX ANNUELS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS.....25

3.1. Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A. 25

3.1.1. Présentation et méthodes d'évaluation..... 25

3.1.2. Chiffre d'affaires et résultats 25

3.1.3. Capitaux propres 25

3.1.4. Délais de paiement..... 25

3.1.5. Prêts de moins de 3 ans conclus par AgroGeneration S.A. 26

3.2. Proposition d'affectation du résultat..... 27

3.3. Dépenses non déductibles..... 27

3.4. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices éligibles à l'abattement de 40 % et non éligibles à cet abattement 27

3.5. Tableau des résultats des cinq derniers exercices 27

4. ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, BSPCE ET AUTRES TITRES.....27

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS REALISEES SUR LES TITRES PAR DES DIRIGEANTS OU PERSONNES ASSIMILEES 28

6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A. 28

6.1. Structure de l'actionnariat..... 28

6.2. Informations concernant les opérations effectuées par la Société sur son capital social 28

6.2.1. Participation des salariés au capital..... 28

6.3. Prix de l'action 28

6.4. Branches 28

7. INFORMATION SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET LES PROGRAMMES SOCIAUX 29

7.1. Protection de l'environnement..... 29

7.2. Programmes sociaux 29

8. INJONCTIONS OU AMENDES SUITE A DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES.....30

PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 31

1. Conventions visées à l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du code de commerce 31

1.1. Accords réglementés dûment autorisés tout au long de l'exercice..... 31

1.2. Accords réglementés approuvés au cours des exercices précédents et poursuivis pendant l'exercice en cours 31

1.3. Accords conclus entre les filiales de l'entreprise et les actionnaires et/ou les dirigeants de l'entreprise..... 35

2. GOUVERNANCE 35

2.1. Composition du conseil d'administration et de la direction générale au cours de l'exercice écoulé 36

2.2. Informations personnelles concernant le directeur général 37

2.3. Informations personnelles concernant les membres du conseil d'administration..... 37

2.4. Liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux .. 41

2.5. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale 43

2.5.1. Rémunération des membres du conseil d'administration 43

2.5.2. Rémunération de la direction générale..... 44

2.6. Autorisation d'augmenter le capital social..... 44

ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDÉES 45

ANNEXE 2 - TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES 46

ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE 47

PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION

1. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2022 ET PERSPECTIVES

1.1. Activité

Fondée en 2007, AgroGeneration est un producteur à grande échelle de céréales et d'oléagineux. L'activité principale de la Société est la culture de céréales et d'oléagineux. Elle exploite environ 30 000 hectares de terres agricoles de grande qualité dans l'est de l'Ukraine.

Cotée sur le marché Euronext Growth Paris depuis mars 2010, la Société est contrôlée par SBF IV : le fonds d'investissement, géré par SigmaBleyzer Investment Group, qui a environ 30 ans d'expérience dans le secteur du capital-investissement en Europe de l'Est.

Fin 2022, AgroGeneration employait environ 500 employés, dont une centaine de travailleurs saisonniers. Le groupe avait une capacité de production de 100 000 tonnes par an en moyenne et une capacité de stockage de 105 000 tonnes.

Autour de la location à long terme des terres, le groupe a développé un modèle de pratique agricole semi-intensive, avec une utilisation contrôlée des intrants, la recherche d'engrais et de semences de premier choix et des machines performantes. AgroGeneration a commercialisé la production directement sur le marché ukrainien et l'a exportée auprès d'acheteurs de premier plan.

Fin 2022, le groupe a son activité dans la région de Kharkiv en Ukraine avec 4 fermes de production, un centre opérationnel à Kharkiv et un bureau central à Kiev. Le siège social de la Société est à Paris.

1.2. Faits marquants

1.2.1. Guerre en Ukraine

Le 24 février 2022, la Fédération de Russie a lancé une invasion militaire à grande échelle de l'Ukraine, suivie d'actions militaires intenses dans plusieurs régions du pays, principalement à l'est et au sud de l'Ukraine. Cette invasion a causé des dommages irréparables à l'ensemble de l'économie du pays et à ses différentes industries.

En 2022, à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine, les producteurs agricoles locaux ont réduit la superficie des terres ensemencées de 25 % en moyenne en raison de l'occupation partielle,

des champs endommagés et de la proximité des lignes de front. Environ 20 millions de stocks de 2021 (principalement du maïs) ont été bloqués dans les ports maritimes ukrainiens, ce qui a entraîné une forte baisse des prix des cultures locales et une aggravation des problèmes de transport et de logistique (en outre, les chemins de fer et autres itinéraires de transport ont été endommagés). Les accords d'exportation signés fin juillet 2022 entre l'Ukraine, la Turquie et les Nations unies ont contribué à améliorer la situation de l'offre excédentaire dans le pays, mais leur exécution complète reste très incertaine. La valeur totale des dommages directs causés au secteur agricole ukrainien par la guerre est estimée à plus de 8,7 milliards de dollars en avril 2023, dont plus de 50 % sont dus à la destruction et à l'endommagement des machines agricoles.

La région de Kharkiv, où sont situés tous les actifs fonciers gérés par le groupe, fait partie des régions du TOP 5 (avec les régions de Luhansk, Kherson, Donetsk et Zaporizhzhia) qui ont été fortement touchées par la guerre et qui font partie des territoires où un conflit militaire actif est toujours en cours.

Grâce à la contre-offensive active des forces armées ukrainiennes dans la région de Kharkiv au début du mois de septembre 2022, les terres agricoles d'AgroGeneration qui étaient occupées par les troupes russes depuis le début de la guerre, situées dans les régions de Burluk et de Balakliya, ont été libérées. Cependant, à la date du présent rapport, la direction ne disposait pas d'informations précises sur l'état de ces terres, car les autorités militaires ukrainiennes en ont restreint l'accès afin de vérifier la présence de mines russes. En outre, les régions libérées continuent de faire l'objet d'attaques quotidiennes à la roquette et à l'artillerie depuis le territoire de la Fédération de Russie, étant donné qu'elles sont situées près de la frontière avec l'envahisseur. Compte tenu de ce qui précède, le groupe a retiré les actifs et les infrastructures du groupe (y compris les terrains loués exploités précédemment) qui sont devenus "toxiques", car leur valeur a fortement diminué en raison de l'impossibilité d'exploiter ces actifs dans un avenir prévisible. Cette situation a donné lieu à une procédure de restructuration (note 5 du CFS 2022). À la fin de l'année 2022, le groupe contrôlait et exploitait une réserve foncière d'environ 30 000 hectares, réduite de moitié par rapport à l'état d'avant-guerre. En conséquence, la direction du groupe a mis en œuvre des procédures d'optimisation afin de ramener les frais généraux et administratifs à un niveau correspondant à la nouvelle taille des opérations du groupe.

En 2022, à la suite d'une guerre de grande ampleur, le groupe a subi un impact matériel négatif important dû aux hostilités et à l'occupation temporaire par les troupes russes, qui s'est élevé à 16,7 millions d'euros, comptabilisés dans les états financiers consolidés annuels actuels, y compris les pertes de récoltes, les machines et les infrastructures endommagées, les stocks, etc. En outre, un certain nombre de changements opérationnels ont été opérés, le groupe ayant été contraint de s'adapter à de nouvelles conditions commerciales militaires (note 2.1 du CFS 2022).

L'ampleur de l'impact de l'évolution des actions militaires sur les activités du groupe n'est pas connue, mais elle pourrait être grave, car la guerre se poursuit à la date du présent rapport.

1.2.2. Situation géopolitique et économique en Ukraine

Jusqu'en février 2020, l'économie ukrainienne se trouvait dans une situation macroéconomique solide grâce à la mise en œuvre réussie d'un programme de réforme, avec une dette publique en baisse, une inflation en recul et des prévisions de croissance positives. Mais l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement qui l'ont accompagnée ont entraîné un fort ralentissement économique dont l'impact négatif a été visible dès la fin de l'année 2020. L'économie ukrainienne a renoué avec la croissance en 2021, surmontant les conséquences négatives des restrictions liées au COVID. Toutefois, depuis février 2022, l'Ukraine est confrontée à un nouveau ralentissement économique et géopolitique brutal en raison de l'invasion russe de l'Ukraine lancée le 24 février, dont les effets ne peuvent être évalués avec précision pour le moment, car la guerre se poursuit en Ukraine à la date de la présente publication.

Le 24 février 2022, les forces russes ont commencé à envahir militairement l'Ukraine, entraînant une guerre dans tout le pays. L'attaque militaire en cours a entraîné, et continue d'entraîner, un nombre important de victimes, la dislocation de la population, des dommages aux infrastructures et la perturbation de l'activité économique en Ukraine. En avril 2023, environ 8,2 millions de réfugiés ukrainiens avaient été recensés en Europe, tandis que 5,4 millions de personnes avaient été déplacées à l'intérieur de l'Ukraine. En avril 2023, plus de 5 millions d'Ukrainiens s'étaient inscrits pour bénéficier d'une protection temporaire ou de régimes de protection nationaux similaires en Europe. Selon les données de l'ONU en date de mars 2023, le plus grand nombre de réfugiés bénéficiant du statut de protection temporaire se trouve actuellement en Allemagne (plus de 1 million de personnes), en Pologne (jusqu'à 1

million de personnes) et en République tchèque (environ 0,4 million de personnes). La guerre a entraîné une perturbation des chaînes d'approvisionnement, une diminution de la fourniture de certains biens, une augmentation des coûts des entreprises, la destruction physique d'installations de production et d'infrastructures (dans le secteur de l'énergie en particulier) et l'occupation temporaire de certains territoires. Depuis le début de la guerre, les ports maritimes ukrainiens ont été bloqués (jusqu'en août 2022, date à laquelle des accords d'exportation ont été signés entre l'Ukraine, la Turquie et les Nations unies), les aéroports ont été fermés et endommagés, et de nombreuses routes et ponts ont été endommagés ou détruits, ce qui a encore aggravé les problèmes de transport et de logistique. Selon un rapport de la Banque mondiale datant de mars 2023, le coût estimé du redressement et de la reconstruction de l'Ukraine à la suite de la guerre menée par la Russie dans le pays s'élèverait à plus de 410 milliards de dollars minimum. Selon les dernières estimations du gouvernement ukrainien, le coût des dommages causés à l'économie et aux infrastructures de l'Ukraine s'élève à plus de 700 milliards de dollars.

Dès le début de l'invasion, tous les ports ukrainiens de la mer Noire ont cessé de fournir des services de transbordement en raison du conflit armé sur le territoire de l'Ukraine, y compris les zones maritimes qui ont entièrement gelé les exportations effectuées via les ports maritimes ukrainiens. Le transport des marchandises s'est effectué par chemin de fer et par camion. Après des mois de blocus russe des ports maritimes ukrainiens, l'"accord sur les céréales" a été signé par l'Ukraine, les Nations unies, la Turquie et la Russie le 22 juillet 2022. Conformément à cet accord, trois ports ukrainiens de la mer Noire (Odessa, Chornomorsk et Pivdennyi) ont été débloqués au début du mois d'août 2022. Bien que ces trois ports aient repris leurs activités, le flux de navires à destination et en provenance des ports ukrainiens de la mer Noire n'a pas atteint les niveaux d'avant-guerre en raison de la lenteur des inspections des navires, qui a entraîné des files d'attente dans le « *corridor céréalier* », et de la nature à court terme de l' « *accord sur les céréales* », qui nécessite sa prolongation tous les trois ou quatre mois et, par conséquent, rend les acheteurs réticents à conclure de nouveaux contrats d'exportation. À la fin du mois d'avril 2023, 28,8 millions de tonnes de produits agricoles ont déjà été exportés via le « *corridor céréalier* ».

Après le début de la guerre en Ukraine en février 2022, le gouvernement ukrainien, soucieux de maintenir la stabilité macroéconomique et d'éviter une catastrophe humanitaire dans le

pays, a mis en œuvre des mesures d'urgence pour protéger les activités essentielles du gouvernement et faire en sorte que les Ukrainiens puissent continuer à avoir accès à l'argent liquide et à satisfaire leurs besoins les plus fondamentaux, notamment en fixant le taux de change officiel, en reportant la décision concernant la modification du taux directeur de la police, en modifiant la fiscalité, etc. La Banque nationale d'Ukraine (NBU) a pris les mesures nécessaires pour assurer la continuité des paiements en espèces et sans espèces et pour soutenir le fonctionnement continu du système bancaire ukrainien sous la loi martiale. Malgré l'instabilité actuelle, le système bancaire reste stable et dispose de liquidités suffisantes, même si la loi martiale se poursuit, et tous les services bancaires sont disponibles pour ses clients, qu'il s'agisse de personnes morales ou physiques. Les entreprises opérant en Ukraine paient des impôts et l'argent continue de circuler dans le système financier.

En juin 2022, la NBU a fixé le taux directeur à 25 % par an, contre 10 % précédemment. Les prévisions actualisées prévoient de le maintenir inchangé au moins jusqu'au premier trimestre 2024. Le taux de change est resté fixé à 29,25 UAH pour un dollar américain jusqu'au 21 juillet 2022, date à laquelle il a été porté à 36,57 par la NBU. Selon la NBU, un taux de change fixe reste un point d'ancrage pour assurer la stabilité financière, de sorte que les conditions monétaires strictes seront maintenues. Lorsque l'économie et le système financier reviendront à un fonctionnement normal, la NBU reviendra à son format traditionnel de ciblage de l'inflation avec un taux de change flottant. Ces mesures visent à assurer le fonctionnement fiable et stable du système financier ukrainien et à faciliter le soutien aux forces armées de l'Ukraine, ainsi que le bon fonctionnement des infrastructures critiques.

Depuis le début de la guerre en Ukraine, les organisations internationales (FMI, BERD, UE, Banque mondiale), ainsi que des pays individuels et des organisations caritatives, ont fourni à l'Ukraine des financements bilatéraux et concessionnels, des dons et un soutien matériel. En 2022, l'Ukraine a reçu plus de 32 milliards d'USD d'aide internationale, dont plus de 14 milliards d'USD sous forme de dons. Cela a permis au pays de financer une plus grande partie du déficit budgétaire consolidé (plus de 27 % du PIB, hors dons) et d'augmenter ses réserves internationales, qui atteignaient 28,5 milliards USD à la fin de l'année. Avec l'aide internationale déjà annoncée, le financement officiel global en 2023 pourrait dépasser 38 milliards de dollars.

L'activité économique a commencé à se redresser grâce à la libération des régions septentrionales et à la diminution du nombre de régions touchées par des hostilités actives. Grâce à l'adaptation rapide des entreprises et des ménages aux nouvelles conditions et à l'amélioration des résultats du second semestre 2022, la baisse du PIB réel pour l'ensemble de l'année 2022 est estimée à 30,3 %. Selon les prévisions les plus récentes de la Banque nationale d'Ukraine (la NBU), la NBU s'attend à ce que la croissance du PIB réel soit faible en 2023 (0,3 %), qu'elle augmente en 2024 (4,1 %) et qu'elle s'accélère en 2025 (6,4 %), mais les perspectives pourraient se dégrader fortement si le conflit se prolonge. Les dommages et perturbations causés par la guerre, la persistance des prix élevés de l'énergie et l'inflation record dans les pays partenaires ont alimenté les pressions sur les prix en Ukraine. Les attentes des entreprises et des ménages en matière d'inflation ont sensiblement augmenté. Cela s'est traduit par une détérioration de la structure des échéances des dépôts bancaires et une augmentation des dépenses pour certains biens durables, principalement des biens importés. Au second semestre 2022, l'inflation s'est stabilisée, bien qu'elle reste élevée à 26,6 % à la fin de 2022 ; selon les prévisions récentes de la NBU, elle diminuera à 18,7 % en 2023.

Dans l'ensemble, l'ampleur de la contraction de l'économie ukrainienne est toutefois soumise à un degré élevé d'incertitude lié à la durée et à l'intensité de la guerre, qui est toujours en cours. La poursuite de la croissance économique du pays dépend de la résolution de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et du succès du gouvernement ukrainien dans la mise en œuvre de nouvelles réformes et d'une stratégie de redressement (y compris la coopération avec les fonds internationaux) après l'arrêt de l'invasion.

Les effets connus et estimables des événements susmentionnés sur la situation financière et la performance du groupe au cours de la période considérée ont été pris en compte dans la préparation des états financiers consolidés. Toutes les filiales agricoles du groupe sont situées dans l'oblast de Kharkiv en Ukraine, où il existe un risque élevé d'escalade du conflit militaire, qui est déjà en place depuis février 2022. Les semis du groupe en 2022 dans la région de Kharkiv représentaient environ 30 000 ha.

La direction surveille l'évolution de l'environnement actuel et prend des mesures, le cas échéant, pour minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. D'autres évolutions négatives des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international

pourraient affecter la situation financière et les performances du groupe d'une manière qui n'est pas déterminable à l'heure actuelle.

1.2.3. Impact du COVID 19 sur les activités du groupe

En décembre 2019, une épidémie d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) s'est déclarée à Wuhan, en Chine, et s'est depuis propagée dans le monde entier. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que le COVID-19 était une pandémie. L'Ukraine a déclaré l'état d'urgence le 25 mars 2020. Fin 2020, l'Ukraine a adopté une feuille de route nationale pour la vaccination contre le COVID-19 et une campagne de vaccination a débuté en février 2021. Le gouvernement ukrainien a approuvé l'utilisation des vaccins AstraZeneca/Covishield, Sinovac Biotech et Pfizer en Ukraine. En 2021, des vaccinations ont été effectuées dans toute l'Ukraine.

En raison de la pandémie de COVID-19, les secteurs économiques ukrainiens ont été durement touchés en 2020, et une lente reprise a été observée en 2021, sous réserve de la reprise post-pandémique mondiale. Grâce à la vaccination effectuée en 2021, l'Ukraine a pu assouplir la rigueur des mesures de confinement, ce qui a permis aux entreprises de fonctionner dans un environnement plus proche de la normale, tout en conservant les mesures préventives minimales requises. L'agriculture a été parmi les moins touchées par les restrictions de quarantaine, tandis que les services, le commerce et les transports ont été les plus affectés.

Conformément à la réglementation nationale et aux recommandations des meilleures pratiques, AgroGeneration a mis en place des mesures sanitaires dans ses opérations pour assurer la sécurité des employés, notamment en observant une distance sociale, en fournissant des masques de protection et d'assainissement appropriés, en organisant des examens médicaux dans les locaux du bureau ou auprès des autorités médicales locales, etc. dès le début de l'épidémie. Les employés administratifs ont travaillé à domicile autant que possible. Les déplacements ont été pratiquement éliminés afin que les employés puissent respecter les ordres de rester sur place et les quarantaines, et que ceux qui travaillent sur le terrain observent toutes les normes sanitaires. En 2021, l'entreprise a adopté une position proactive en encourageant la vaccination ainsi que d'autres mesures visant à assurer la sécurité des employés, conformément aux directives émises par le gouvernement ukrainien. Le groupe a mis en œuvre un programme de vaccination pour ses employés auprès des

autorités médicales locales. À la fin de l'année 2021, 92 % des employés du centre d'entreprise du groupe et 50 % des employés des fermes avaient été vaccinés.

En 2022, les restrictions de quarantaine en Ukraine dues à COVID 19 se sont poursuivies, mais ont été ajustées en raison de la guerre lancée par la Russie lorsqu'elle a envahi l'Ukraine en février 2022. Depuis le début de la guerre et pendant la période de la loi martiale, le gouvernement a annulé l'établissement de différents niveaux de danger épidémique en Ukraine, tout en prolongeant la quarantaine et l'état d'urgence pour empêcher la propagation du COVID-19 (la dernière prolongation a eu lieu fin avril 2023 jusqu'en juin 2023). En raison de la guerre, le nombre quotidien de vaccinations dans le pays a considérablement diminué en 2022. Toutefois, selon les autorités ukrainiennes, il y a suffisamment de vaccins dans le pays, malgré les contraintes liées à la guerre. Au total, en avril 2023, 5,5 millions de personnes ont été infectées par le COVID-19 en Ukraine depuis le début de l'épidémie, dont plus de 112 000 sont mortes de la maladie.

Depuis le début de l'épidémie, il n'y a pas eu d'impact négatif notable sur les opérations d'AgroGeneration, pas de changement ni d'impact sur la rentabilité de l'entreprise, et la direction ne voit pas de changement important dans les opérations commerciales de l'entreprise.

Si la situation devait s'aggraver, la pandémie de Covid-19 pourrait avoir des répercussions sur les états financiers : l'entreprise pourrait voir un impact sur les revenus futurs, les coûts des intrants, le calendrier d'approvisionnement en intrants (et donc une modification des rendements), la baisse des prix mondiaux des récoltes et l'augmentation des coûts de stockage. Ces facteurs, ainsi que d'autres, pourraient influencer les flux de trésorerie de l'entreprise et son bilan. La direction continuera à suivre de près la situation et à évaluer la nécessité de prendre des mesures supplémentaires au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

1.3. Résultats du groupe et états financiers consolidés

1.3.1. Méthodes de présentation et d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes IFRS telles qu'elles sont actuellement adoptées dans l'Union européenne.

1.3.2. Présentation des principaux résultats

Les principaux éléments des états financiers consolidés sont les suivants :

- production d'environ 75 500 tonnes de céréales et d'oléagineux en 2022 ;
- Le chiffre d'affaires s'élève à 25,9 millions d'euros ;
- perte nette de (31,6) millions d'euros, compte tenu d'une perte d'exploitation de (27,5) millions d'euros et d'une perte financière de (3,7) millions d'euros ;
- des capitaux propres de 14,0 millions d'euros ;
- une dette nette, compte tenu d'une trésorerie disponible de 5,1 millions d'euros, de 12,9 millions d'euros (y compris IFRS 16).

1.4. Exposition aux risques

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe est confronté sont les suivants :

- le risque de guerre qui affecte l'état et la propriété des actifs fixes et des terrains loués, les bureaux et les installations de production, les installations de stockage et les stocks de marchandises produites et les inventaires, les employés (leur perte entraînant une perturbation des processus commerciaux), la capacité des routes logistiques en Ukraine, la capacité à mener des activités d'exportation, les données (leur perte à la suite de cyberattaques), la disponibilité des services bancaires, et la capacité à attirer de nouveaux prêts ;
- des risques politiques et économiques très élevés ;
- fiabilité des données financières du groupe collectées dans les exploitations situées en zone de guerre
- les risques climatiques et phytopathogènes qui peuvent affecter le niveau des récoltes et la qualité des produits ;
- le risque lié à la fluctuation du prix des matières premières agricoles, qui a une incidence directe sur le niveau du chiffre d'affaires ;
- les risques juridiques et fiscaux liés au système ukrainien qui est encore en cours de développement ;

- le risque de change avec un impact potentiel significatif sur les résultats financiers en cas de dépréciation de la hryvnia par rapport au dollar et à l'euro ;
- le risque de liquidité associé aux récents troubles en Ukraine, qui ont entraîné des tensions importantes et affaibli les sources d'investissement étranger et la capacité du système bancaire local à offrir des taux d'intérêt attractifs ;
- le risque de contrepartie lié à l'absence d'une police collective à garantie préalable sécurisée ;
- le risque de rapatriement des capitaux investis dans les filiales ukrainiennes et chypriotes, lié à l'évolution de l'environnement politique.

1.5. Analyse de la situation financière et des résultats

1.5.1. Résumé des états financiers consolidés

Les informations financières présentées dans cette section n'ont pas été vérifiées par les commissaires aux comptes en raison de la guerre en Ukraine. Ces informations sont fournies par la Direction sur la base de toutes les informations disponibles et collectées au sein du Groupe.

Indicateurs financiers

(en milliers d'euros)	2021	2022
Recettes	**43,896**	**25,864**
Actifs biologiques et produits finis (variation de la juste valeur)	20,006	(10,310)
Coût des ventes	(31,541)	(21,162)
Marge brute	**32,361**	**(5,608)**
Frais de vente, généraux et administratifs	(4,518)	(6,195)
Autres produits et charges	(11,100)	(261)
Pertes, dépenses et autres effets résultant de la guerre[1]	-	(15,448)
Bénéfice d'exploitation	**16,743**	**(27,512)**
Produits (charges) financiers nets	(2,654)	(3,673)
Impôts	113	(410)
Bénéfice net (perte nette) des activités poursuivies	**14,202**	**(31,595)**
Résultat net des activités abandonnées -	-	-
Bénéfice net (perte)	**14,202**	**(31,595)**

(en milliers d'euros)	2021	2022
EBITDA [(2)]	35,183	(5,845)
Fonds propres	50,145	13,990
Dette nette [(3)]	17,500	12,917
Dette nette hors IFRS16	632	2,198

(1) Y compris les pertes matérielles directes et les coûts de 16,7 millions d'euros liés à la guerre en Ukraine, partiellement compensés par une réduction de 1,2 million d'euros des passifs liés à la norme IFRS 16.
(2) EBITDA = résultat avant intérêts, impôts, amortissements, provisions, plus ou moins-values nettes sur cessions d'immobilisations et dépréciations d'actifs non courants. En 2022, les pertes, ajustements et dépenses (nettes) liés à la guerre ont été considérés comme des dépenses uniques et n'ont pas été inclus dans le calcul de l'EBITDA.
(3) Total des emprunts moins la trésorerie disponible, les actifs financiers à court terme et la dette supplémentaire liée à la partie non contractuelle des engagements de location.

Production et recettes

En 2022, AgroGeneration a produit environ 75 512 tonnes de céréales et d'oléagineux (contre 166 000 tonnes en 2021) sur une surface cultivée d'environ 28 309 ha (contre 56 109 ha en 2021). La forte baisse du volume de production, plus de deux fois inférieure aux résultats de 2021, peut être principalement attribuée à la perte d'environ 27 000 hectares de terres agricoles exploitées en raison de la guerre qui s'est déroulée en Ukraine à partir de février 2022. La récolte de blé d'hiver d'AgroGeneration s'est élevée à environ 47 000 tonnes en poids net, avec un rendement moyen de 3,0 tonnes/ha (contre 3,9 tonnes/ha en 2021), et avec plus de 20 % de blé meunier (contre environ 50 % en 2021). La réduction du rendement et de la qualité du blé a été principalement attribuée à **(1)** des problèmes météorologiques (sécheresse pendant la phase finale de la végétation des cultures suivie de pluies intenses pendant la récolte) et des problèmes liés à la guerre, précisément **(2)** des contraintes logistiques suivies par l'incapacité de fournir physiquement aux fermes du Groupe la quantité nécessaire d'engrais, tandis qu'une sous-application d'engrais azotés a eu lieu principalement dans les fermes du sud du Groupe, où les activités militaires se sont poursuivies régulièrement ; et **(3)** des champs endommagés, où la récolte a été impossible en raison de la présence d'équipements militaires et de munitions non explosées. En 2022, le groupe a récolté plus de 24 000 tonnes de tournesol avec un rendement net moyen de 2,0 tonnes/ha (en ligne avec les rendements de 2021). La production nette totale des autres cultures (maïs et soja) s'est élevée à environ 5 000 tonnes, à l'exclusion d'environ 4 000 tonnes de maïs récoltées sur 0,5 000 ha dès janvier 2023. Un tel retard dans l'achèvement de la campagne de récolte a été causé par des problèmes météorologiques (fortes pluies) à l'automne 2022.

AgroGeneration affiche un chiffre d'affaires 2022 de 25,9 millions d'euros, en baisse de 18,0 millions d'euros par rapport aux 43,9 millions d'euros de 2021, résultant principalement de la vente de 83,0K tonnes (-51.9k tonnes vs 2021) de récoltes provenant des stocks de 2021 et de la récolte de 2022, qui ont été vendues avec des prix de récolte considérablement réduits, affectés par la guerre en Ukraine lancée par la Fédération de Russie en février 2022 et suivie par le blocus des ports maritimes ukrainiens (jusqu'en août 2022, lorsque le corridor céréalier a été promulgué entre l'ONU, l'Ukraine, la Turquie et la Fédération de Russie) et les dommages causés à l'infrastructure logistique. Les ventes se répartissent comme suit :

- 17,5 millions d'euros provenant de la vente des stocks de 2021 (46 612 tonnes, principalement de tournesol et de blé), dont une partie a été vendue à des prix élevés avant la guerre ;
- 7,9 millions d'euros correspondent au produit de la vente de 36 423 tonnes produites en 2022, soit une baisse d'environ 69 400 tonnes par rapport à 2021, ce qui représente une diminution spectaculaire des volumes de production en 2022 en raison de la guerre, comme indiqué précédemment, et du report des ventes à 2023 pour profiter du rétablissement des prix qui sont restés à des niveaux bas au second semestre 2022, malgré l'entrée en vigueur du corridor céréalier au mois d'août. La différence entre le tonnage produit et vendu d'environ 39 080 tonnes correspond à la production utilisée par la Société pour ses propres besoins (semences) et aux stocks à vendre en 2023 (y compris plus de 4 000 tonnes de maïs déjà récoltées au début de 2023) ;
- 0,5 million d'euros pour d'autres produits et services (stockage, séchage).

La part de l'export dans le chiffre d'affaires de la Société (y compris les ventes de stocks issus de la production de l'année précédente) a diminué par rapport à 2021 et s'établit à 28 % (en tonnage) contre 33 % en 2021. Hors cultures non éligibles à l'exportation (tournesol), cette proportion serait de 50 %.

1.5.2. Revenus

Le résultat brut d'exploitation s'est considérablement détérioré, passant d'un résultat positif de 32,4 millions d'euros en 2021 à un résultat négatif de (5,6) millions d'euros en 2022, soit une réduction de 38,0 millions d'euros. Cette baisse se décompose comme suit :

- Réduction de (22,2) M€ de la variation de la juste valeur des produits finis par rapport à 2021, représentant un effet négatif combiné de la réduction des prix de vente des cultures (effet de (10,5) M€), de la réduction des volumes de production (effet de (10,0) M€) en raison de la réduction du périmètre des opérations (de 56k ha à 28k ha) et de la mauvaise performance du blé d'hiver, et d'une nouvelle augmentation des dépenses de production par rapport à 2021 (effet de (3,4) M€), partiellement compensée par des effets de change et d'autres éléments non significatifs (effet de 1,7 M€) ;
- Réduction de (8,2) millions d'euros de la variation de la juste valeur des actifs biologiques par rapport à 2021, attribuée à un certain nombre de facteurs négatifs : perte de la marge attendue du blé d'hiver semé sur les terres perdues à cause de la guerre au premier semestre 2022 (effet de (3,0) millions d'euros), diminution de 2,5 fois la superficie de blé d'hiver semée à l'automne 2022 (effet de (2,5) millions d'euros), réduction significative du prix attendu du blé d'hiver par rapport à 2021 (effet de (1,5) millions d'euros), autres facteurs (effet de (1,2) millions d'euros) ;
- (8,0) millions € liés à l'effet d'une baisse significative des prix du blé (-42%/tonne par rapport à l'année précédente) et du tournesol (-32%/tonne par rapport à l'année précédente) vendus au cours de la période de référence ;
- (1,8) million d'euros liés à l'augmentation des coûts de production des cultures vendues en raison d'une nouvelle hausse des prix des principaux intrants (pour le blé +27%/ha en glissement annuel, pour le tournesol +44%/ha en glissement annuel) ;
- (1,5) million d'euros d'effet net en raison d'une réduction d'environ 40% des volumes vendus par rapport à 2021 (83k tonnes en 2022 contre 135k tonnes en 2021) ;
- 3,7 millions d'euros d'effet de change et de changement dans les résultats opérationnels d'autres activités.

Les frais commerciaux, généraux et administratifs ont augmenté de 37 %, soit de 1,7 million d'euros, passant de 4,5 millions d'euros en 2021 à 6,2 millions d'euros en 2022, principalement en raison de l'augmentation spectaculaire (jusqu'à 3 fois) des frais commerciaux (principalement le coût de la logistique) causée par l'invasion russe de l'Ukraine en février 2022, suivie d'un blocus des ports maritimes et de dommages à l'infrastructure logistique.

Les autres dépenses nettes ont été réduites à (0,3) million d'euros en 2022 contre (11,1) millions d'euros en 2021. Le chiffre de 2021 se réfère principalement à la dépréciation du

goodwill (effet non-cash). Étant objectivement limité dans la conduite de tests fiables et efficaces pour confirmer la valeur comptable du goodwill (il n'y a pas de disponibilité d'hypothèses objectives / réalistes à appliquer) et se référant aux risques croissants et aux indicateurs d'escalade politique et militaire en Ukraine au 31.12.2021, le Groupe a comptabilisé une dépréciation du goodwill pour un montant total de 11,2 millions d'euros.

En raison des facteurs défavorables susmentionnés, l'EBITDA de la Société est devenu négatif et s'est élevé à (5,8) millions d'euros, contre 35,2 millions d'euros en 2021.

Le Groupe a réalisé les pertes matérielles directes liées à l'invasion totale de l'Ukraine par la Fédération de Russie. A la fin de l'année 2022, le total des pertes matérielles directes et des coûts s'élevait à (16,7) M€, soit une diminution de 0,4 M€ par rapport au montant des pertes reconnues dans les résultats intermédiaires du Groupe. Ce changement est lié à la réduction des pertes sur stocks et immobilisations de 0,6 M€, au transfert de 0,9 M€ de la dépréciation des stocks disponibles au 30 juin à la marge brute à la fin de 2022 en raison de leur vente effective, et à des dépenses supplémentaires de 1,1 M€ liées à la restructuration opérationnelle lancée au troisième trimestre 2022 (Note 5 du CFS 2022). Cette perte a été partiellement compensée par un effet positif sans effet sur la trésorerie de 1,2 million d'euros provenant de la réduction des passifs liés à la norme IFRS-16, nets, à la suite de la restructuration opérationnelle susmentionnée.

En conséquence, le Groupe a enregistré une perte opérationnelle de (27,5) millions d'euros contre un bénéfice de 16,7 millions d'euros en 2021, soit une réduction de 44,2 millions d'euros.

Les charges financières nettes s'élèvent à (3,7) millions d'euros contre (2,7) millions d'euros en 2021. L'augmentation de 1,0 million d'euros est principalement attribuée aux variations des pertes de change nettes (environ 3,4 millions d'euros de variation négative) dues à la dépréciation de la hryvnia ukrainienne en 2022, alimentée par la guerre en Ukraine, par rapport au renforcement de la hryvnia ukrainienne en 2021. Malgré cela, en excluant tout effet de change, le Groupe a continué à réduire ses charges financières (d'environ 2,4 millions d'euros par rapport à 2021) grâce à la poursuite de la réduction du fardeau de la dette, y compris la réduction des dettes de location pour les actifs en droit d'utilisation (terrains exploités). Aucun financement externe supplémentaire n'a été obtenu en 2022.

Au total, la perte nette du Groupe s'élève à (31,6) millions d'euros, contre un bénéfice net de 14,2 millions d'euros en 2021.

1.5.3. Structure financière

Au cours de l'exercice, les capitaux propres sont passés de 50,1 millions d'euros à 14,0 millions d'euros. Cette chute spectaculaire est principalement due à la perte nette de (31,6) millions d'euros causée par la guerre en Ukraine.

Le flux de trésorerie d'exploitation s'est élevé à 6,8 millions d'euros. Ce flux de trésorerie a permis à la Société de couvrir les dépenses d'investissement, le remboursement des emprunts et les intérêts payés au cours de l'année. À la fin de l'année, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 5,1 millions d'euros.

Le Groupe a encore diminué le montant de sa dette nette : de 17,5 millions d'euros fin 2021 à 12,9 millions d'euros fin 2022 (-26% par rapport à l'année précédente). Hors IFRS 16, la dette nette s'élève à 2,2 millions d'euros fin 2022 contre 0,6 million d'euros en 2021.

1.6. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Les indicateurs financiers du Groupe en 2022 se sont fortement dégradés comme l'illustrent un EBITDA négatif de (5,8) millions d'euros (contre un EBITDA positif de 35,2 millions d'euros en 2021) et une Perte nette de (31,6) millions d'euros (contre un Bénéfice net de 14,2 millions d'euros en 2021). Un tel résultat causé, en grande partie, par l'invasion totale de l'Ukraine par la Fédération de Russie au début de l'année 2022. Le Groupe a subi des pertes matérielles directes et des coûts de 16,7 M€ composés de pertes de terrains, de machines et d'équipements, de stocks et de dépenses supplémentaires encourues en raison de la guerre. La Société a été contrainte de procéder à une liquidation partielle de ses actifs (la procédure de restructuration opérationnelle a été lancée au troisième trimestre 2022, comme annoncé précédemment par le groupe), réduisant ainsi de moitié la taille de son activité à environ 30 000 ha (par rapport aux 56 000 ha d'avant-guerre). Une chute spectaculaire (jusqu'à -30-40% en glissement annuel) des prix des cultures de base a eu lieu dès le début de la guerre, accompagnée d'une augmentation des prix de la logistique. Le corridor céréalier mis en place en août 2022 a permis de détendre la situation sur le marché ukrainien des produits de base, mais les prix n'ont pas retrouvé le niveau souhaité, car l'efficacité de l'accord sur les céréales reste incertaine, étant donné qu'il s'agit d'une initiative à court terme qui doit être prolongée

tous les 2 à 4 mois par tous les participants. En 2022, les prix des principaux intrants ont continué à augmenter, ce qui a encore réduit la marge du groupe.

La guerre en Ukraine, déclenchée en février 2022 par l'invasion du pays par les troupes russes, a remis à zéro toutes les performances antérieures du groupe. Les perspectives les plus proches de la Société restent incertaines car la guerre se poursuit à la date du présent rapport.

1.7. Activité du groupe en matière de recherche et développement

En 2022, le Groupe n'a pas réalisé d'activités de recherche et développement.

1.8. Évolutions prévisibles et perspectives

2023, les perspectives restent incertaines pour le groupe. Un certain nombre de facteurs fondamentaux peuvent affecter négativement la performance de la Société dans un avenir proche, en particulier : l'invasion russe en cours de l'Ukraine sans fin visible et la poursuite des attaques régulières de missiles, en particulier dans les régions de la ligne de front, où se trouvent toutes les installations de production d'AgroGeneration ; l'incertitude concernant le corridor céréalier, dont le fonctionnement repose actuellement sur des périodes à court terme (deux à quatre mois) qui doivent être prolongées et approuvées par toutes les parties à l'accord sur les céréales, ce qui rend les acheteurs réticents à conclure de nouveaux contrats d'exportation et, dans l'ensemble, réduit les prix de vente des récoltes locales et aggrave la logistique des céréales en Ukraine ; les sources limitées de financement externe, en particulier pour les entreprises situées dans les régions de la ligne de front ; la poursuite de l'augmentation des prix des principaux facteurs de production.

Malgré les défis et l'extrême difficulté de 2022, le Groupe continue à faire tous les efforts possibles pour soutenir ses opérations. À la date du présent rapport, AgroGeneration a exécuté les activités suivantes liées à la nouvelle saison de production agricole 2023 :

- À l'automne 2022, les exploitations agricoles du groupe ont mené leur campagne de semis d'hiver. Comme annoncé précédemment, le groupe a réussi à semer environ 6 000 hectares de blé d'hiver, une superficie nettement inférieure à celle prévue en raison des contraintes météorologiques. A ce jour, l'état du blé d'hiver est excellent ou bon, aucun réensemencement n'a eu lieu au printemps.

- Fin mai 2023, le groupe a achevé sa campagne de semis de printemps avec environ 24 000 hectares consacrés au tournesol, au maïs et au soja. Malgré le retard pris dans le démarrage de la campagne de semis de printemps en raison de fortes pluies dans la région de Kharkiv, toutes les activités de semis ont été achevées dans des délais agronomiques acceptables. Le groupe disposait de suffisamment de semences, d'engrais, de carburant, de pesticides et d'autres intrants nécessaires pour les zones d'ensemencement, ainsi que des véhicules, des machines agricoles et des ressources humaines nécessaires. Au total, le groupe prévoit actuellement de récolter environ 30 000 hectares en 2023 (comme en 2022).
- En février 2023, le Groupe a obtenu un financement commercial de 1,7 million de dollars auprès de l'un de ses fournisseurs, ce qui a permis d'alléger la charge sur les flux de trésorerie pendant la période de plus forte sortie de trésorerie liée à la campagne d'ensemencement de printemps. En outre, la direction de la Société envisage un financement externe supplémentaire auprès de banques ou de partenaires commerciaux au second semestre 2023 pour financer les activités d'exploitation du groupe.
- Fin 2022, la direction de l'entreprise a commencé à optimiser le siège social du groupe pour l'adapter à la taille nouvelle/réduite de l'entreprise après la liquidation partielle des actifs causée par la guerre en Ukraine.

L'évolution de la guerre en Ukraine et ses implications pour les opérations du groupe au cours des prochains mois restent incertaines. Malgré les mesures prises par le groupe pour maintenir ses activités jusqu'à présent, il n'est pas possible à l'heure actuelle de donner des indications claires sur la façon dont l'année se déroulera.

1.9. Événements importants survenus depuis le 31 décembre 2022

1.9.1. Financement du commerce

Au cours du premier trimestre 2023, les sociétés du Groupe ont obtenu un financement commercial à court terme de la part d'un partenaire de longue date, la société Agropetsinvest. Le partenaire a fourni des matériaux agricoles au cours du premier trimestre avec un report de remboursement jusqu'au 1er décembre 2023. Dans le cadre de ce financement

commercial, AgroGeneration SA a présenté la garantie d'entreprise pour le remboursement de la dette du fournisseur de 1,7 million de dollars.

1.9.2. Audit des états financiers

Étant donné que l'invasion militaire russe de l'Ukraine se poursuit, les commissaires aux comptes ukrainiens du groupe n'ont toujours pas été en mesure de visiter toutes les filiales agricoles du groupe situées dans la région de Kharkiv et d'y exercer leur diligence raisonnable.

2. PÉRIMÈTRE DU GROUPE

2.1. Sociétés du groupe

Les Sociétés consolidées au 31 décembre 2022, ainsi que les participations directes ou indirectes détenues par AgroGeneration S.A. dans ces entités, sont présentées dans un tableau en **Annexe 1**.

2.2. Acquisitions et cessions d'investissements

Au cours de l'exercice 2022, le groupe n'a procédé à aucune cession ou acquisition.

2.3. Restructuration opérationnelle : liquidation partielle des actifs

En 2022, à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine commencée en février et toujours en cours, environ 25 000 hectares de terres agricoles du groupe, avec les actifs fixes et les infrastructures de production connexes sur ces terres agricoles, ont été considérés par la direction comme "toxiques", car leur valeur a fortement diminué, étant (i) détruits ou endommagés par les activités militaires, (ii) situés près de la ligne de front, sans accès à ces actifs et sans possibilité de les utiliser (y compris l'exploitation minière extensive), (iii) des actifs pour lesquels la Société a encouru des dépenses ou augmenté son passif, mais sans pouvoir les utiliser. Les actifs "toxiques" comprenaient les équipements agricoles, les immobilisations et les biens immobiliers, les stocks et les terres. Quatre exploitations de production sur les six que compte le groupe possédaient de tels actifs « toxiques », avec des montants différents de perte d'actifs. Les actifs « toxiques » décrits n'étaient pas exploités par le groupe en 2022 et n'étaient pas prêts à l'être au cours des prochaines saisons de production. Néanmoins, la Société a dû continuer à comptabiliser les coûts de location des terres agricoles « toxiques », à les payer ou à créer des réserves financières pour ces obligations sur une base

annuelle (plus de 2 millions de dollars par an, ou plus de 6 millions de dollars pour les trois prochaines années). En outre, ces terres agricoles ont nécessité des dépenses substantielles pour leur restauration, y compris le coût du déminage et de la remise en culture, ainsi que des dépenses en capital pour le renouvellement des machines et de l'infrastructure de production. La direction a évalué à plus de 50 millions de dollars le coût total de l'entretien (y compris le coût du bail foncier) et de la remise en état des actifs "toxiques".

La procédure de restructuration semble être la seule option dont dispose le groupe, à côté d'une injection massive de liquidités. L'autre option serait d'attendre d'éventuelles subventions des États à la fin de la guerre, qui ne sont pas encore en discussion.

L'objectif de la restructuration était de radier complètement du bilan d'AgroGeneration et de ses Sociétés affiliées les actifs, les biens, les droits de propriété et les obligations, etc., qui ont été endommagés, perdus ou autrement affectés négativement après le 24 février 2022 pendant la loi martiale à la suite de l'agression armée de la Fédération de Russie.

Un appel d'offres pour la sélection d'une Société de liquidation a été lancé en septembre 2022. Début octobre 2022, le contrat avec la Société de liquidation choisie a été signé. Le passif du groupe a été évalué à 1,1 million de dollars à verser à la Société liquidatrice pour l'exécution de la liquidation.

La liste des entités qui ont fait l'objet d'une nouvelle liquidation comprenait la ferme Donets, la ferme Burlutske, les Sociétés nouvellement créées Barvinkivska Agro et Podolivska Agro (auxquelles ont été transférés les actifs "toxiques" initialement comptabilisés dans les bilans des fermes Podolivska et Barvinkivska). Au 31 décembre 2022, les quatre entités juridiques susmentionnées n'étaient pas incluses dans la structure juridique consolidée du groupe. Le périmètre des terres louées en exploitation qui ont été décomptabilisées dans le cadre du processus de réorganisation représentait environ la moitié des 56 000 hectares exploités par le groupe au début de l'année 2022, avant la guerre.

3. COMPTES SOCIAUX ANNUELS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

3.1. Examen des comptes annuels d'AgroGeneration S.A.

3.1.1. Présentation et méthodes d'évaluation

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation française en vigueur et aucun changement n'est intervenu par rapport aux années précédentes.

Conformément à la nouvelle réglementation ANC 2015-05, les résultats de change peuvent être comptabilisés en tant que résultat d'exploitation ou résultat financier. Par conséquent, les gains ou pertes de change sur les clients ou fournisseurs sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

3.1.2. Chiffre d'affaires et résultats

Le chiffre d'affaires d'AgroGeneration S.A. s'élève à 0 euro, comme en 2021, en raison du fait que, depuis 2020, tous les contrats d'exportation de nouvelles cultures sont conclus directement entre les exploitations agricoles ukrainiennes et les clients, et non par l'intermédiaire d'AgroGeneration SA. Depuis mars 2023, le Groupe a repris l'exécution des contrats d'exportation de nouvelles cultures par l'intermédiaire d'AgroGeneration SA.

Le résultat opérationnel est une perte de (0,03) million d'euros contre un bénéfice de 0,3 million d'euros en 2021.

Le résultat financier net est une gain de 0,3 million d'euros, contre un bénéfice de 16,9 millions d'euros en 2021.

3.1.3. Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 34,0 millions d'euros, contre 34,3 millions d'euros en 2021, soit une baisse de 0,3 million d'euros.

3.1.4. Délais de paiement

Conformément à l'article L.441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients. Tous les montants sont issus du bilan et s'entendent donc TVA comprise, sauf pour l'étranger où il n'y a pas de TVA.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Art. D.441 1.-1° - Factures **RECUES** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Art. D.441 1.-2° - Factures **EMISES** non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total (1 jour et plus)**	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	7					4	2					4
Montant total des factures concernées TTC	12 254 092 €	1 576 €	0 €	0 €	4 956 €	6 532 €	8 047 662 €	0 €	0 €	0 €	677 418 €	677 418 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues TTC	0 €						0 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : préciser Délais légaux : préciser						Délais contractuels : préciser Délais légaux : préciser					

3.1.5. Prêts de moins de 3 ans conclus par AgroGeneration S.A.

Aucun prêt d'une durée inférieure à trois ans n'a été conclu par AgroGeneration S.A. conformément à l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.

3.2. Proposition d'affectation du résultat

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est une perte nette de (0,299) million d'euros, que nous proposons d'affecter au compte des bénéfices non distribués.

3.3. Dépenses non déductibles

Aucune réintégration dans la base de calcul de l'impôt sur les Sociétés n'a été effectuée au titre de l'article 39-4 du code général des impôts (amortissements dérogatoires ou non déductibles).

3.4. Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices éligibles à l'abattement de 40 % et non éligibles à cet abattement

AgroGeneration S.A. n'a pas distribué de dividendes ou de revenus éligibles à l'abattement de 40 % pour les trois exercices précédents.

3.5. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, est joint au présent rapport (**Annexe 2)** un tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

4. ACTIONS GRATUITES, STOCK-OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, BSPCE ET AUTRES TITRES

Par conséquent, au 31 décembre 2022, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions potentiellement émises à la suite de l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

Instruments	Nombre d'instruments	Nombre d'actions supplémentaires potentielles
BSA Konkur*	1 379 487	2 519 544
Total		**2 519 544**

* émises le 30 septembre 2015 au profit de Konkur Investments Limited, le prix d'exercice est compris entre 1,79€ et 2,50€ par action.

Au cours de l'exercice 2022, AgroGeneration S.A. n'a pas attribué d'options d'achat d'actions aux mandataires sociaux.

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS REALISEES SUR LES TITRES PAR DES DIRIGEANTS OU PERSONNES ASSIMILEES

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés financiers (AMF), il n'y a pas eu d'opérations ayant fait l'objet d'une déclaration à l'AMF.

6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL D'AGROGENERATION S.A.

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 11 079 319,35 €. Il est divisé en 221 586 387 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,05 €.

6.1. Structure de l'actionnariat

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons de l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales, ainsi que de l'identité des autres actionnaires :

Les actionnaires	Au 31/12/2022	
	Nombre d'actions	%VR et capital
Konkur Investments Ltd	126 084 106	56.90%
Flottant*	95 502 281	43.10%
Total	**221 586 387**	**100.00%**

L'actionnaire principal d'AgroGeneration S.A. est Konkur Investments Limited, qui est détenu à 80 % par une filiale à 100 % du fonds d'investissement SigmaBleyzer Southeast European Fund IV, CV. Ce fonds est géré par SigmaBleyzer Investment Group LLC, le partenaire général, qui est contrôlé à 100 % par Michael Bleyzer, Lev Bleyzer et Valery Dema.

6.2. Informations concernant les opérations effectuées par la Société sur son capital social

6.2.1. Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2022, il n'y a pas d'actions détenues par les salariés.

6.3. Prix de l'action

A la fin de l'exercice, le cours de l'action d'AgroGeneration S.A. était de 0,08 €.

6.4. Branches

À la date du présent document, AgroGeneration S.A. n'a pas de succursale.

7. INFORMATION SUR LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET LES PROGRAMMES SOCIAUX

7.1. Protection de l'environnement

Les terres agricoles exploitées par AgroGeneration font partie du patrimoine naturel de l'Ukraine et doivent être gérées de manière respectueuse et raisonnée. A ce titre, l'environnement durable est un concept pris en compte au plus haut niveau de la gestion de l'entreprise. Pour définir sa politique de gestion de l'environnement, la Société s'appuie sur les dispositions de la législation environnementale ukrainienne et d'autres réglementations et se conforme strictement à toutes les réglementations gouvernementales relatives à la protection de l'environnement.

Parallèlement, en appliquant sa philosophie de promotion de l'innovation et de la technologie, AgroGeneration s'engage à préserver l'environnement avec des équipements de pointe, une technologie innovante et des méthodes agricoles d'avant-garde. Afin de minimiser l'érosion et de préserver l'humidité et les nutriments du sol, la Société oriente ses investissements vers le choix de machines agricoles modernes dans le cadre de pratiques de travail réduit du sol. Tous les équipements sont équipés de détecteurs de consommation de carburant et de systèmes de navigation GPS, ce qui permet non seulement de réduire la consommation d'énergie, de suivre les mouvements des véhicules et d'obtenir une plantation de haute précision, mais aussi de contrôler les émissions de gaz dangereux.

7.2. Programmes sociaux

Conformément à son engagement en matière de responsabilité sociale, AgroGeneration soutient des structures défavorisées telles que des orphelinats, des hôpitaux, des écoles et des populations retraitées. Grâce à ses activités diversifiées, la Société se distingue par l'amélioration des conditions de vie des villages dans les régions où elle est présente, et en particulier dans l'oblast de Kharkhiv, qui fait face à des déplacements de population en provenance des oblasts de Lugansk et de Donetsk. L'aspect essentiel est la création d'emplois pour les résidents locaux. Cet aspect a d'autant plus d'impact que les postes sont créés dans les zones rurales, où le chômage est un problème particulièrement difficile. Par ailleurs, la Société porte une attention particulière aux enfants ukrainiens, l'avenir du pays. Elle supervise ainsi plusieurs écoles dans les zones où sont implantées les filiales du groupe. AgroGeneration investit dans des infrastructures telles que des écoles et des équipes de jeunes footballeurs,

finance l'achat de nouveaux équipements sportifs et apporte d'autres types d'aide en fonction des besoins. La Société investit également dans la grande tradition des camps d'été pour les jeunes et envoie des cadeaux aux enfants à la fin de l'année.

Depuis la déclaration de guerre de la Russie, il est précisé que l'entreprise fait ses meilleurs efforts pour maintenir ses programmes sociaux décrits ci-dessus.

8. INJONCTIONS OU AMENDES SUITE A DES PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons qu'AgroGeneration S.A. n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction financière pour pratiques anticoncurrentielles au cours de l'exercice 2022.

*

* *

1. Conventions visées à l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du code de commerce

Cette section présente

- Les conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et dûment autorisées par votre Conseil d'administration tout au long de l'exercice (**1.1)**,
- Les autres conventions réglementées conclues au cours des derniers exercices ont été poursuivies (**1.2**),
- Les autres conventions réglementées autorisées depuis la fin de l'exercice (**1.3)**,
- Les accords conclus entre les filiales de l'entreprise et les actionnaires et/ou dirigeants de l'entreprise (**1.4)**.

Les conventions réglementées mentionnées aux points 1.1, 1.2 et 1.3 sont analysées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

1.1. Accords réglementés dûment autorisés tout au long de l'exercice

Aucune convention n'a été autorisée par le Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A. au cours de l'exercice.

1.2. Accords réglementés approuvés au cours des exercices précédents et poursuivis pendant l'exercice en cours

Les accords suivants, autorisés par le Conseil d'administration d'AgroGeneration S.A., ont été poursuivis tout au long de l'exercice :

Prêt renouvelable conclu avec Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 € : le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2017 la conclusion d'un prêt renouvelable, en date du 1er avril 2017, au profit d'AgroGeneration S.A., pour un montant maximum de 2 900 000 €, utilisable en plusieurs fois pour un montant maximum de 1 450 000 € pour chaque tirage le 1er d'avril et le 1er d'octobre de chaque année. Chaque tirage aura une échéance maximale d'un (1) an et un taux d'intérêt de 12 %. Ce taux d'intérêt peut être revu en cas de mouvement du marché, après approbation du Conseil d'administration.

Cette convention a été modifiée au cours de l'année 2022 par la suspension de l'accumulation des intérêts à partir du 30 juin 2022 et la conversion en dette libellée en dollars, qui a été fixée à 2.129.105 dollars américains. En 2022, le délai de remboursement de la dette a été prolongé jusqu'au 30 juin 2024.

- ***Avenant n°2 au prêt renouvelable conclu avec Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €*** : le Conseil d'administration a autorisé le 31 mars 2017 la conclusion d'un prêt renouvelable, en date du 1er avril 2017, au profit d'AgroGeneration S.A., pour un montant maximum de 2 900 000 €, utilisable en plusieurs fois pour un montant maximum de 1 450 000 € pour chaque tirage le 1er du mois d'avril et le 1er du mois d'octobre de chaque année. Chaque tirage aura une échéance maximale d'un (1) an et un taux d'intérêt de 12 %. Ce taux d'intérêt peut être revu en cas de mouvement du marché, après approbation du Conseil d'administration.

  Le Conseil d'administration a également autorisé le 3 juillet 2017 la modification des termes et conditions de ce prêt, notamment pour inclure SigmaBleyzer Investment Group LLC en tant que prêteur supplémentaire.

  Cet accord d'un an n'a pas été renouvelé mais a été amendé le 28 mars 2018 par le Conseil d'administration afin d'étendre la date d'échéance des deux tirages dans le cadre de l'accord de prêt renouvelable d'un (1) an.

  Cette convention a été amendée pour modifier la date d'échéance. Le remboursement des deux tirages d'un montant respectif, en principal, de € 752.190 et € 1.433.744.

- ***Prêt conclu avec Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 €*** : Le 28 mars 2018, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration SA pour un montant maximum de 1 433 744 € pour une période d'un (1) an, taux d'intérêt de 12%. Le 3 avril 2018, la Société a effectué un tirage de 1 433 744 €.
  Cette convention a été modifiée au cours de l'année 2022 par la suspension de l'accumulation des intérêts à partir du 30 juin 2022 et la conversion en dette libellée en dollars, qui a été fixée à 1.595.475 dollars américains. En 2022, le délai de

remboursement de la dette a été prolongé jusqu'au 30 juin 2024.

- ***Prêt conclu avec Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 €*** : Le 13 septembre 2018, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration SA pour un montant maximum de 1 433 744 € pour une période d'un (1) an, taux d'intérêt de 12%. Le 1er octobre 2018, la Société a effectué un tirage de 1 433 744 €. Cette convention a été modifiée au cours de l'année 2022 par la suspension de l'accumulation des intérêts à partir du 30 juin 2022 et la conversion en dette libellée en dollars, qui a été fixée à 1.595.475 dollars américains. En 2022, le délai de remboursement de la dette a été prolongé jusqu'au 30 juin 2024.
- ***Prêt de Konkur Investments Limited pour un montant maximum de 1 433 744 €*** : le Conseil d'administration a autorisé le 14 mars 2019 la conclusion en date du 15 mars 2019 d'un prêt par Konkur Investments Limited au profit d'AgroGeneration S.A., pour un montant maximum de 1 433 744 € et pour une période de six mois, avec un taux d'intérêt de 12 %.

  Le 1er avril 2019, AgroGeneration a tiré 1 433 744 €.

  Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion de cet accord était justifiée par les prochaines échéances financières de la Société.

  Cette convention a été modifiée au cours de l'année 2022 par la suspension de l'accumulation des intérêts à partir du 30 juin 2022 et la conversion en dette libellée en dollars, qui a été fixée à 1.595.475 dollars américains. En 2022, le délai de remboursement de la dette a été prolongé jusqu'au 30 juin 2024.
- ***Avenant n°3 au prêt renouvelable de Konkur Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC pour un montant maximum de 2 900 000 €*** : le Conseil d'administration a autorisé le 14 mars 2019 la conclusion en date du 15 mars 2019 d'un nouvel avenant au prêt renouvelable conclu entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., pour un montant maximum de 2 900 000 €.

  L'objectif de cet amendement est de repousser la date d'échéance des deux tirages réalisés dans le cadre du crédit renouvelable d'un (1) an susmentionné. Le premier

tirage, d'un montant en principal de 752 190 €, et le second tirage, d'un montant en principal de 1 433 744 €, seront désormais remboursés le 2 octobre[nd] 2019 (contre le 1er avril 2019 pour le premier et le 2 octobre 2018 pour le second).

Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion de l'amendement était justifiée par les prochaines échéances financières de la Société.

- ***Amendement n° 4 à l'accord de prêt renouvelable entre la Société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC***

  Le 4 octobre 2019, le Conseil d'administration a autorisé la conclusion d'un avenant global à tous les contrats conclus entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., pour un montant total de 6 214 513 €.

  L'objectif de cet amendement est de modifier la date d'échéance de ces prêts afin de (i) suspendre leur date d'échéance, (ii) les rendre remboursables à tout moment sous réserve d'un délai préalable de (5) jours et (iii) modifier la qualification de ces prêts en tant que prêt global d'actionnaire.

  Le Conseil d'administration a estimé que la conclusion de ce nouvel amendement était justifiée par les échéances financières futures de la Société.

  Le Conseil d'administration a considéré que la conclusion de cet accord et son amendement étaient justifiés par les prochaines échéances financières de la Société.

  Après de prochains accords complémentaires signés en 2022, à la date du présent document, le montant du capital restant dû au titre de ces accords s'élève à 6.915.531 dollars américains.

- ***Amendement n° 5 à l'accord de prêt renouvelable entre la Société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC***

  Le 30 juin 2022, la Société a modifié tous les contrats de prêt conclus entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., pour un montant total de 6 214 513 €.

  L'objet de cet amendement est de modifier la date d'échéance jusqu'au 31 décembre 2022, suspendre les intérêts après le 30 juin 2022 et de changer la devise du prêt qui sera désormais remboursé en dollars américains. Ainsi, la dette totale a été fixée à

6.915.531 dollars américains depuis le 30 juin 2022. Cet amendement a été conclu dans le cours normal des affaires et dans l'intérêt de la Société, aucune approbation n'a été demandée au Conseil d'administration.

- ***Amendement n° 6 à l'accord de prêt renouvelable entre la Société et Konkur Investments Limited et SigmaBleyzer Investment Group LLC***

  Le 30 décembre 2022, la Société a modifié tous les contrats de prêt conclus entre Konkur Investments Limited, SigmaBleyzer Investment Group LLC et AgroGeneration S.A., pour un montant total de 6.915.531 dollars américains.

  L'objectif de cet amendement est de modifier la date d'échéance jusqu'au 30 juin 2024. Cet amendement a été conclu dans le cours normal des affaires et dans l'intérêt de la Société, aucune approbation n'a été demandée au Conseil d'administration.

1.3. Accords conclus entre les filiales de l'entreprise et les actionnaires et/ou les dirigeants de l'entreprise

Les conventions suivantes, visées à l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du Code de commerce, ont été conclues au cours de l'exercice 2021 :

- ***Contrats de location entre les filiales ukrainiennes (Registr, AGG UA, BAR, LAN, POD, UNA, DON, BUR) et Techno-Iron LLC :*** les contrats de location de locaux de bureaux à Kharkiv, en date du 01 décembre 2018 ont été conclus entre Register LLC (Registr), AgroGeneration Ukraine LLC (AGG UA), AF Barvinkivska LLC (BAR), LAN LLC (LAN), AF Podolivska LLC (POD), AF Ukraina Nova LLC (UNA), APK Dontets LLC (DON), Burlukskoje PC (BUR) et Techno-Iron LLC (la Société contrôlée par SigmaBleyzer Group). Le montant des factures pour l'exercice 2022 s'élève à 213 630 € hors taxes.

2. GOUVERNANCE

Nous vous rappelons qu'en vertu des dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, M. Michael Bleyzer exerçant les fonctions de Président du Conseil d'administration et M. Sergiy Bulavin exerçant les fonctions de Directeur général.

2.1. Composition du conseil d'administration et de la direction générale au cours de l'exercice écoulé

Durée du mandat	Nom et prénom / nom de l'entreprise	Date du premier rendez-vous	Fin du mandat
Président du Conseil d'administration - Membre du conseil d'administration	M. Michael Bleyzer	Assemblée générale ordinaire du 11/10/2013	En tant que Président jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 En tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
Membre du conseil d'administration	M. John Shmorhun	Assemblée générale ordinaire du 11/10/2013	En tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
	M. Lev Bleyzer	Assemblée générale ordinaire du 11/10/2013	Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
	M. Valery Dema	Assemblée générale ordinaire du 11/10/2013	Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
	M. Neal Warren Sigda	Assemblée générale ordinaire du 11/10/2013	Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
	M. Guillaume James	Assemblée générale ordinaire du 11/07/2014	Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024
	M. Xavier Regnault	Assemblée générale ordinaire du 26/06/2018	Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
Directeur général	M. Sergiy Bulavin	Conseil d'administration du 31/03/2020	Illimité

2.2. Informations personnelles concernant le directeur général

Sergiy Bulavin - Directeur général d'AgroGeneration

Sergiy Bulavin a commencé sa carrière en 1995 chez SigmaBleyzer, une Société de capital-investissement basée aux États-Unis et actuel actionnaire majoritaire d'AgroGeneration. Il a occupé plusieurs postes opérationnels et de direction dans plusieurs pays d'Europe de l'Est (Ukraine, Bulgarie, Roumanie et Kazakhstan) avant d'occuper le poste de vice-président chargé du projet agricole en Ukraine.

En 2010, il rejoint Harmelia en tant que premier vice-président, et après la fusion de 2013 avec AgroGeneration, il devient vice-président senior d'AgroGeneration. Depuis mars 2020, il est devenu directeur général du groupe.

2.3. Informations personnelles concernant les membres du conseil d'administration

Michael Bleyzer - Président du conseil d'administration

Michael Bleyzer est le fondateur de SigmaBleyzer (créé en 1994), l'un des investisseurs privés les plus importants et les plus expérimentés d'Europe de l'Est, et le concepteur de son modèle d'entreprise, qui allie le meilleur des pratiques commerciales occidentales à une vaste expérience régionale dans les pays de l'ancien bloc soviétique.

Né à Kharkiv, en Ukraine, M. Bleyzer a grandi et fait ses études en Union soviétique. Il a obtenu une maîtrise en électronique numérique et en physique quantique à l'Institut de radioélectronique de Kharkiv. Sa carrière l'a conduit en Russie, en Ukraine, en Ouzbékistan et au Turkménistan, avant qu'il ne vienne aux États-Unis en 1978, où il est devenu citoyen américain. M. Bleyzer a ensuite entamé une carrière dans la finance et la gestion, qui a duré plus de 15 ans chez Exxon et Ernst & Young. Il a occupé divers postes opérationnels, de gestion et de direction au Texas, en Louisiane et en Europe.

M. Bleyzer est apparu sur CNBC en tant qu'expert des investissements sur les marchés émergents et intervient fréquemment lors de conférences sur l'investissement dans le monde entier. M. Bleyzer a siégé au conseil d'administration du Houston Holocaust Museum, au

comité consultatif du Texas Emerging Technology Fund, au conseil consultatif exécutif du Thunderbird Private Equity Center, au Thunderbird Global Council et au conseil consultatif de l'Emerging Markets Private Equity Association (EMPEA).

Depuis octobre 2013, M. Bleyzer est président du conseil d'administration d'AgroGeneration.

Lev Bleyzer - Membre du conseil d'administration

Lev Bleyzer est l'un des associés fondateurs de SigmaBleyzer et est responsable des opérations quotidiennes de la Société. M. Bleyzer est né dans l'ex-Union soviétique et a fréquenté l'Institut d'ingénierie et d'économie de Kharkiv. Il a immigré aux États-Unis en 1981 et a obtenu un diplôme de gestion à l'université de Houston en 1987.

Pendant ses études, il a travaillé pour une Société de vente de vin en gros, où il est devenu l'un des meilleurs vendeurs de Houston. Après avoir obtenu son diplôme, M. Bleyzer a été accepté dans le programme de gestion d'une entreprise nationale de vente au détail où il a travaillé pendant quatre ans en tant que directeur des ventes jusqu'à ce qu'il rejoigne Sigma Ventures Inc. en 1994.

M. Bleyzer est membre du conseil d'administration de nombreuses entreprises situées en Europe de l'Est. En sa qualité de membre du conseil d'administration, il est responsable des aspects financiers et opérationnels de chaque entreprise.

Depuis octobre 2013, Lev Bleyzer siège au conseil d'administration d'AgroGeneration. Il est également président du comité des rémunérations et membre du comité d'audit.

Valery Dema - Membre du conseil d'administration

Valery Dema a fondé Sigma Financial Industrial Group en 1989 et en a été le directeur général. En 1994, Sigma Financial Industrial Group est passé sous le contrôle de Sigma Venture Inc, date à laquelle il est devenu vice-président. Il est actuellement responsable du développement des nouvelles activités de SigmaBleyzer.

M. Dema est diplômé de l'Institut d'aviation de Kharkiv en 1985. Ses études supérieures comprennent trois années d'économie à l'Institut d'ingénierie économique de Kharkiv, une année de gestion à l'université de Cologne en Allemagne et trois années de droit à l'Institut de jurisprudence de Kharkiv.

Depuis octobre 2013, Valery Dema siège au conseil d'administration d'AgroGeneration.

Neal Warren Sigda - Membre du conseil d'administration

Neal Sigda est partenaire de SigmaBleyzer, membre du comité d'investissement et président du conseil d'examen interne du portefeuille. De 1995 à 1997, M. Sigda a passé la plupart de son temps à Kaliningrad, en Russie, ainsi qu'à Saint-Pétersbourg, où il était directeur financier d'une coentreprise.

Auparavant, il a passé plusieurs années dans le secteur de l'édition. M. Sigda est titulaire d'une licence de l'université Cornell et d'une maîtrise en gestion internationale de Thunderbird, l'école supérieure américaine de gestion internationale (avec une spécialisation en finance).

En tant qu'associé de SigmaBleyzer, M. Sigda a contribué à la mise en place ou à la gestion de divers secteurs de l'entreprise. Il a notamment fait partie de plusieurs conseils d'administration, dirigé le groupe de recherche sur les actions de SigmaBleyzer, surveillé les relations avec les investisseurs et dirigé l'équipe chargée des transactions.

Depuis octobre 2013, M. Sigda est membre du conseil d'administration d'AgroGeneration. Il est également président du comité d'audit et membre du comité des rémunérations.

John Shmorhun - Membre du conseil d'administration

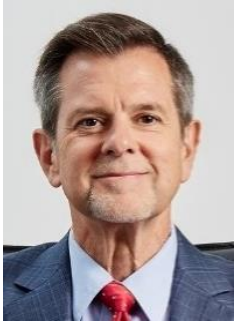

John Shmorhun est un ancien cadre de DuPont qui a travaillé en Ukraine et en Russie pendant plus de 18 ans pour gérer les activités agricoles de DuPont dans la région. En tant que directeur, il a été responsable des opérations en Russie, en Ukraine et dans les pays de la CEI pendant huit ans.

Avant cette nomination, il a créé DuPont Ukraine, où il a occupé le poste de directeur général en charge des activités agrochimiques de DuPont de 2003 à 2008. Avant de rejoindre DuPont, il a été pilote dans la marine pendant 10 ans. M. Shmorhun a siégé à de nombreux conseils d'administration, dont la Chambre de commerce américaine en Russie, DuPont Khimprom CJSC et DuPont Russian Coatings CJSC. Il est titulaire d'un MBA de l'International Management Institute de Genève et d'un BS en ingénierie mécanique de l'US Naval Academy. Depuis 2010, John Shmorhun est président d'Harmelia, une Société du portefeuille de SigmaBleyzer. De 2013 à mars 2020, M. Shmorhun a été PDG d'AgroGeneration.

Guillaume James - Membre du conseil d'administration

Guillaume James est diplômé de l'Université Panthéon Assas en 1999. Il est titulaire d'une maîtrise en droit. Entre 2000 et 2002, M. James a été juriste chez Self Trade (courtier en ligne).

Entre 2002 et 2010, il a occupé le poste de directeur des affaires générales chez Poweo (premier fournisseur indépendant d'électricité et de gaz en France).

Depuis 2008, M. James est administrateur de Gravitation. Depuis 2014, Guillaume James siège au conseil d'administration d'AgroGeneration. Il est également membre du comité de rémunération.

Xavier Regnaut - Membre du Conseil d'administration

Xavier Regnaut est agronome et généticien, diplômé de l'Executive MBA d'HEC Paris et du Babson College en Innovation et Entrepreneuriat.

De 1990 à 1994, Xavier Regnaut a été chef du marché de l'innovation des produits agroalimentaires du groupe Limagrain.

De 1995 à 2008, il a successivement occupé les fonctions de directeur général de Fidesco puis du réseau Entreprendre (financement des PME à fort potentiel), où il a été à l'initiative de la création d'un fonds d'investissement pour les entreprises innovantes.

De 2008 à 2013, il a été président et vice-président de l'IHD (Santé) et de Momagri (Agence de notation agricole). Depuis 2019, il est président du Conseil exécutif de Blainville.

Xavier Regnaut est membre du conseil d'administration d'AgroGeneration depuis 2017.

2.4. Liste des autres mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Nom et prénom du directeur	Mandats et fonctions exercés au sein du groupe au cours de l'exercice clos et des cinq derniers exercices	Mandats et fonctions exercés en dehors du groupe au cours des cinq derniers exercices
Michael Bleyzer	Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé : - Président du Conseil d'administration	Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée : - Fondateur et président de la DAAR Charitable Foundation - PDG, membre du comité d'investissement et partenaire fondateur de SigmaBleyzer
John Shmorhun	Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé : - Membre du conseil d'administration	Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée : - Fondateur de la fondation MoveUkraine, Ukraine - Partenaire LandSolution, Ukraine - Membre du conseil de surveillance, Help Us Help, Ukraine
Valery Dema	Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé : - Membre du conseil d'administration	Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée : - HASK-Flex (Ukraine) : membre du conseil d'administration

Lev Bleyzer	Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé : - Membre du conseil d'administration	Mandats et fonctions au cours de l'exercice clos - PDG, membre du comité d'investissement et partenaire financier de SigmaBleyzer - Membre du conseil d'administration de UKRN I New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de UKRN II New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de UKRN III New Capital Growth Co Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de Volia Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de OISIW Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration d'Elandia Holding Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de Giacintoco Holding Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de Braeside Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de SBF IV Cyprus Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration d'Ostrella Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de Konkur Investments Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration d'Iviza Investments Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de Bonza Bay Investments Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de Ungeni Investments Limited (Chypre) - Membre du Conseil d'administration de SigmaBleyzer Southeast European Fund IV CV (Pays-Bas) - Membre du conseil d'administration de SBF Southeast European Holdings BV (Pays-Bas) - Directeur de SigmaBleyzer Investment Group LLC (États-Unis) - Administrateur de SBT GP VI LLC (USA) - Directeur de SBT Investment VI LLC (USA) - Directeur de SIGMA UGF-IV LLC (USA) - Vice-président de Sigma Ventures Inc (USA) - Vice-président de Sigma Advisors Inc (USA) - Membre du conseil d'administration de Poltava Conditer (Ukraine) - Membre du conseil d'administration de Sigma Cayman III LTD (Cayman)

		Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices : - Membre du conseil d'administration d'Aquorn Holding Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de Wellaxo Investments Limited (Chypre) - Membre du conseil d'administration de SBV IV Dairy BV (Pays-Bas) - Membre du conseil d'administration de Sumatra LTD (Ukraine) - Membre du conseil d'administration de Covalact
Neal Sigda	Mandats et fonctions au cours de l'exercice écoulé : - Membre du conseil d'administration	Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée : - Président du comité d'examen interne du portefeuille de SigmaBleyzer - Membre du comité d'investissement et partenaire de SigmaBleyzer
Guillaume James	Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée : - Membre du conseil d'administration	Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée : - Directeur général de DreamJet Participations SAS - Vice-président de Gravitation SAS - Membre du conseil de surveillance d'Audacia SAS - Président de GCMI Corporate SAS
Xavier Regnault	Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée : - Membre du conseil d'administration	Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée : - Blainville Executive Conseil : Président
M. Sergiy Bulavin	Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée : - PDG	Mandats et fonctions au cours de l'année écoulée : - SigmaBleyzer : Vice-président non exécutif / Conseiller - Terramet : Président du conseil consultatif Mandats et fonctions exercés au cours des cinq derniers exercices : - Académie ukrainienne de gouvernance d'entreprise : Directeur général (jusqu'en avril 2020) - Groupe NST : Membre du conseil consultatif (jusqu'en novembre 2022)

2.5. Rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale

2.5.1. Rémunération des membres du conseil d'administration

Par décision en date du 4 janvier 2021, le Conseil a décidé de suspendre toute attribution future de jetons de présence par le Conseil jusqu'à ce que le Conseil considère que le Groupe a de meilleures performances.

2.5.2. Rémunération de la direction générale

La rémunération du directeur général est déterminée par le conseil d'administration après consultation du comité des rémunérations sur la base de critères financiers, et se présente comme suit :

- Au 31 décembre 2022 :
  - Rémunération annuelle fixe versée : 67 000 euros.
- Au 31 décembre 2021 :
  - Rémunération annuelle fixe versée : 70 000 euros.

Suite au remplacement du nouveau directeur général en mars 2020, la rémunération annuelle a été réduite de 310 000 € à 70 000 par an.

2.6. Autorisation d'augmenter le capital social

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 3 du Code de commerce, vous trouverez en **annexe 3** un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires et le conseil d'administration en matière d'augmentation de capital.

***

Fait à Paris, le 26 juin 2023

Conseil d'administration

AgroGeneration S.A.

ANNEXE 1 - LISTE DES SOCIETES CONSOLIDÉES

Au 31 décembre 2022, AgroGeneration détenait les filiales suivantes :

Toutes les entreprises sont consolidées par intégration globale.

#	Nom	Nom du conso	Siège social	Activité	31 décembre 2022 % d'intérêt
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris - France	Holding du groupe	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie - Chypre	Société holding	100%
3	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie - Chypre	Société holding	100%
4	AgroGeneration Ukraine LLC	AGG UA	Kiev - Ukraine	Société d'exploitation de services	100%
5	APK Donets LLC*	DON	Kharkiv - Ukraine	Producteur agricole	-
6	Burlutske PC*	BUR	Kharkiv - Ukraine	Producteur agricole	-
7	AF Barvinkivska LLC	BAR	Kharkiv - Ukraine	Producteur agricole	100%
8	AF Podolivska LLC	POD	Kharkiv - Ukraine	Producteur agricole	100%
9	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv - Ukraine	Producteur agricole	100%
10	Lan LLC	LAN	Kharkiv - Ukraine	Producteur agricole	100%
11	Registre LLC	Registrer	Kharkiv - Ukraine	Société d'exploitation de services	100%
12	Tornado Agro-holding PC	Tornade	Kharkiv - Ukraine	Société d'exploitation de services	100%

** APK Donets LLC et APK Burlutske PC ont été retirés de la structure juridique du groupe en 2022 dans le cadre d'une restructuration opérationnelle et d'une liquidation partielle des actifs causée par la guerre (note 5 pour le CFS 2022).*

ANNEXE 2 - TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R. 225-102 du Code de commerce)

	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022
Situation financière à la fin de l'année					
Capital social	5,345,383	11,079,319.35	11,079,319.35	11,079,319.35	11,079,319.35
Nombre d'actions émises	106,907,660	221,586,387	221,586,387	221,586,387	221,586,387
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations	121,421,899	6,333,333	6,333,333	-	-
- par droit de souscription	8 ,067,698	7,911,158	7,105,825	2,519,544	2,519,544
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires (avant impôts)	27,110,995	18,862,432	1,629,337	0	0
Résultat net avant impôts, amortissements et provisions	(4,986,923)	(3,446,645)	(720,660)	(4,059,338)	(153,185)
Charge fiscale					
Résultat net après impôts, amortissements et provisions	(28,903,443)	(71,615,995)	(2,184,816)	12,946,262	(299,358)
Montant des bénéfices distribués					
Résultat des opérations ramené à une seule action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	-	-			
Résultat après impôts, amortissements et provisions	-	-			
Dividendes versés à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen	2	2	1	1	1
Montant de la masse salariale	205,510	182,251	73,594	12,778	15,011
Montants versés au titre des prestations sociales (sécurité sociale, travail)	78,993	82,715	30,405	3,998	5,096

ANNEXE 3 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

(Article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce)

Nombre	Délégations concernées	Date de l'assemblée générale accordant l'autorisation	Durée de l'autorisation	Mise en œuvre
1	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer les actions de la Société qu'elle détient ou qu'elle pourrait détenir par suite des rachats effectués dans le cadre des articles L. 22-10-62 et L. 225-209-2 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social.	30 septembre 2022 5ème résolution	18 mois	Délégation non utilisée en 2022
2	Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions que la Société pourrait détenir en application de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital social constaté au moment de la décision d'annulation.	30 septembre 2022 6ème résolution	18 mois	Délégation non utilisée en 2022